



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 006  
Séance du 29 janvier 2021

**Adhésion de l'université d'Artois à l'association JuriSup [Réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche]**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 27

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'adhésion de l'université d'Artois à l'association JuriSup [Réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche] telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 29 janvier 2021

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

## **Adhésion de l'université d'Artois à l'association JURISUP**

Jurisup est le réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il a été créé en 2005

Il regroupe aujourd'hui plus de 140 établissements publics en France métropolitaine (des universités, grands établissements, grandes écoles, communautés d'universités et établissements)

JuriSup organise le partage de l'information, la mutualisation des bonnes pratiques, permet des échanges via un forum, organise des formations...

Jusqu'à présent, ce réseau était dépourvu de personnalité morale, et existait via une convention inter-établissements, qui nécessitait le rattachement administratif et financier du réseau à un établissement, l'université de Bordeaux.

Afin de structurer de manière pérenne ce réseau, et de le doter d'une autonomie de gestion, il a été transformé, en janvier 2021, en association Loi 1901.

Le montant annuel de l'adhésion est de 600 euros.

Le conseil d'administration est sollicité pour se prononcer sur l'adhésion de l'université d'Artois à cette association.